

	<h2>Championnat Régional par SÉRIES</h2> <h3>Règlement &amp; Cahier des Charges</h3>	<b>Règlement</b>
		Adoption au Conseil d'Administration du 27/09/2024 Mise en application : saison 2024-2025 Validé par la Présidente de la Ligue
		Nombre de pages : 7 pages
		Diffusion à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Membres du Conseil d'Administration</li> <li>- Membres de l'axe JOUER</li> <li>- Présidents de Comités Départementaux</li> <li>- Présidents de Clubs</li> </ul>

Les enjeux de cette compétition sont de :

- Décerner les titres de champions régionaux dans chaque série,
- Permettre aux compétiteurs de tous niveaux de se rencontrer,
- Développer le badminton localement en impulsant une dynamique événementielle,
- Diffuser une image positive du badminton au travers d'une compétition crédible.

Le Championnat Régional par séries vise donc des objectifs sportifs mais constitue également un des supports de développement de notre sport dans la région Centre-Val de Loire.

## Article 1. Étendue du règlement

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participations, les modalités d'engagement et le déroulement de l'ensemble de la compétition dénommée « Championnat Régional par SÉRIES ».

## Article 2. Textes de référence

Le Championnat Régional par Séries se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent cahier des charges.

## Article 3. Rétroplanning

### 3.1. Avant la compétition

**Avant J-90** : Validation des Juges-Arbitres par la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLTO)

**J-60** : Constitution du dossier d'inscription par la Ligue en partenariat avec le Comité d'Organisation  
Envoi du dossier par la Ligue à tous les Comités Départementaux et clubs de la Ligue  
Mise en ligne sur le site de la Ligue et la page des réseaux sociaux dédiée

**J-56** : Date de prise en compte du CPPH à **J-8 semaines** comme référentiel pour tous participants **aux Championnats Départementaux par Séries (J-21) et au Championnat de Ligue par Série (J-56)**.  
Cette date de CPPH servira à définir les têtes de séries

**J-28** : Date fixée au calendrier de ligue maxi (J-4 semaines) pour organiser les Championnats Départementaux par Séries pour chaque Comité Départemental.

- J-21 :** **Chaque Comité a 15 jours (vendredi 23h59 dernier délai) après les Championnats Départementaux** pour envoyer sa liste des qualifiés et des remplaçants.  
Envoi par les comités de « la liste des représentants par comité » via l'Annexe 3 par mail à l'adresse suivante : **prefiliere@badmintoncvl.fr**
- J-13 :** Date limite d'inscription par les clubs ou les joueurs directement (à réaliser via Badnet) => repêchage des remplaçants par comité si les qualifiés du comité concerné ne sont pas inscrits. En cas de places libres dans le tableau, les remplaçants seront intégrés au CPPH.
- J-7 :** Date du tirage au sort, de la constitution des tableaux et de la réalisation de l'échéancier
- J-5 :** Avec accord des Juges-Arbitres de la compétition, envoi des convocations aux clubs inscrits avec le plan (ou adresse)

### **3.2. Après la compétition**

- J+3 :** Le GEO principal importe via Badnet sur Poona le fichier des résultats de la compétition dans un délai de 3 jours suivant la compétition.
- J+5 :** Le Juge-Arbitre Principal de la compétition rédige son rapport dans Poona et le transmet un délai de 5 jours suivant la compétition par courriel adressé au secrétariat de ligue **secretariat@badmintoncvl.fr** et copie au responsable de la **prefiliere@badmintoncvl.fr**  
Dans tous les cas, le juge-arbitre doit conserver une copie du fichier des résultats de la compétition et une copie de son rapport
- J+7 :** Les résultats sont alors pris en compte pour les classements fédéraux, sauf si l'instance compétente décide de ne pas valider les résultats.
- J+30 :** Sans information contraire des instances ayant autorisé la compétition, le tournoi est homologué à J+30 au vu du rapport du Juge-Arbitre

## **Article 4. Lieux et date**

### **4.1. Attribution de la compétition**

Un appel à candidature est réalisé en fin de saison précédente auprès de tous les comités départementaux et clubs de la région Centre-Val de Loire.

### **4.2. Date**

Il est impératif qu'un minimum de compétitions ait lieu au sein de la ligue Badminton Centre-Val de Loire et qu'aucune compétition de niveau N n'ait lieu en région Centre-Val de Loire sur ce même week-end.

## **Article 5. Critères de participation**

### **5.1. Licences**

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat Régional par Séries, les joueurs licenciés à la FFbAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ses compétitions.

### **5.2. Provenance**

Ne sont admis que les joueurs licenciés en région Centre-Val de Loire.

### **5.3. Catégories & Séries**

La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses autorisés à jouer en compétition senior ayant un classement N, R, D ou P.

## 5.4. Modalités de sélection pour le Championnat Régional par Séries

### 5.4.1. Série Nationale (N)

Il n'y a pas de quotas pour la série Nationale (N).

### 5.4.2. Séries Régionale (R), Départementale (D) et Promotion (P)

Pour les joueurs classés Régional (R), Départemental (D) ou Promotion (P), chaque Comité Départemental procède à une sélection (via son Championnat Départemental par Séries de préférence, au CPPH...).

Une date est réservée à cet effet dans le calendrier.

#### • en simple (SH & SD)

Le nombre de joueurs admis est restreint à un maximum de **24 joueurs** sélectionnés comme suit :

- les **4 joueurs qualifiés** par Comité Départemental si possible sur la base du Championnat Départemental par Séries (4 x 6 départements = 24 joueurs).
- les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes des Championnats Départementaux par Séries ou les 4 joueurs ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) lors du Championnat Départemental par Séries.

#### • en double (DH & DD)

Le nombre de paires admises est restreint à un maximum de **12 paires** sélectionnées comme suit :

- les **2 paires qualifiés** par Comité Départemental si possible sur la base du Championnat Départemental par Séries (2 x 6 départements = 12 paires).
- les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes des Championnats Départementaux par Séries ou les 4 paires ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) lors du Championnat Départemental par Séries.

#### • en mixte (Mx)

Le nombre de paires admises est restreint à un maximum de **12 paires** sélectionnées comme suit :

- les **2 paires qualifiés** par Comité Départemental si possible sur la base du Championnat Départemental par Séries (2 x 6 départements = 12 paires).
- les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes des Championnats Départementaux par Séries ou les 4 paires ayant atteint le stade du tableau le plus avancé (vainqueur, finaliste, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>) lors du Championnat Départemental par Séries.

## 5.5. Liste des qualifiés (Annexe 3)

Chaque Comité devra envoyer la liste des joueurs qualifiés et les remplaçants dans les 15 jours suivants (vendredi 23h59 dernier délai) les Championnats Départementaux (via le document « Qualifiés par Comité » et UNIQUEMENT ce document ainsi que le palmarès de la compétition).

Ce document sera envoyé aux comités par la Ligue dans la semaine qui précédera les Championnats Départementaux. Il sera également disponible sur la page Badnet du Championnat Régional par Séries.

## Article 6. Inscriptions

**Seules les inscriptions réalisées par le biais de Badnet via un compte club ou joueurs seront prises en compte.**

Le montant de l'inscription est fixé dans l'annexe financière.

Les inscriptions pour les séries de R à P seront validées seulement après réception de la fiche « Qualifiés par Comité » (Annexe 3) dans les délais indiqués ci-dessus.

Les inscriptions seront à payer par virement à réception de la facture émise par la Ligue.

## **Article 7. Déroulement de la compétition**

### **7.1. Répartition des rôles**

L'organisation de la compétition est de la responsabilité de la Ligue Régionale Badminton Centre-Val de Loire. L'organisation le jour J est déléguée à un Comité Départemental et/ou un ou plusieurs de ses clubs.

Toutes les modalités concernant l'organisation sont indiquées dans l'Annexe 1.

La valorisation financière concernant l'organisation est quant à elle indiquée dans l'Annexe 2.

### **7.2. Infrastructures**

Le nombre total de terrains souhaité est de 14 au minimum et la compétition pourra se dérouler sur 3 salles en cas de besoin.

Les différents gymnases doivent être adaptés à la pratique du badminton.

Les salles devront être présentées agréablement (présence de bacs pour les joueurs, si possible, séparation entre les terrains, plantes vertes...).

Des chaises d'arbitres pour les officiels devront être mises en place par le Comité d'Organisation, sur la plupart des terrains si possible.

### **7.3. Tableaux proposés**

Les tableaux proposés sont le Simple Messieurs, le Simple Dames, le Double Messieurs, le Double Dames et le Double Mixte. Inscription possible sur 3 tableaux pour tous les joueurs.

Les joueurs ont l'obligation de jouer dans la série de leur classement à la date prise en compte pour le Championnat Départemental par Séries et pour le Championnat Régional par Séries.

La date retenue comme référentiel pour chaque joueur participant au Championnat de Ligue par Séries est le CPPH à **J-42 avant la date fixée au calendrier de ligue et à J-21 de la date fixée pour la tenue des Championnats Départementaux par Séries**, date de compétition calée trois ou quatre semaines avant le Championnat Régional par Séries.

Chaque Comité devra envoyer la liste des joueurs sélectionnés la semaine (vendredi 23h59 dernier délai) succédant aux championnats départementaux (via le document « Représentants comité par séries » (Annexe 3) et **UNIQUEMENT** ce document).

Ce document sera envoyé aux comités par la Ligue dans la semaine qui précédera les Championnats Départementaux par Séries. Il sera également disponible sur la page Badnet du Championnat Régional par Séries.

L'organisation prévisionnelle des tableaux sera la suivante :

		<b>Matin</b>	<b>Après-Midi</b>
Tableaux	Samedi	SH et SD (phase préliminaire)	SH et SD (phase finale) Mx (phase préliminaire)
	Dimanche	DH et DD (phase préliminaire)	DH et DD (phase finale) Mx (phase finale)

### **7.4. Constitution des tableaux**

Les tableaux se déroulent en poule si possible et sont vivement conseillés dans le respect toutefois de la limite des 8 matchs / jour / joueur à disputer.

### **7.5. Remplacements et promotions**

Si un joueur après le tirage au sort est dans l'incapacité de participer au Championnat Régional par Séries, celui-ci doit en faire part au Comité d'Organisation au plus vite.

### **Pour les catégories R / D / P**

- Si un joueur est forfait en simple il sera remplacé par un joueur de la liste d'attente du même comité départemental que le joueur forfait (liste des remplaçants par comité)
- Dans le cas où le comité du joueur ne peut remplacer celui-ci ne sera pas remplacé dans le tableau.
- Si un joueur d'une paire de double est forfait c'est la paire qui est forfait. Elle sera remplacée par la paire sur la liste d'attente du comité d'où la paire est forfait. Si le comité ne peut remplacer la paire n'est pas remplacée dans le tableau.

### **Pour la catégorie N**

- En simple :le remplacement se fait par rapport à la date d'inscription du premier remplaçant et ainsi de suite.
- En double si un joueur de la paire est forfait un joueur remplaçant par date d'inscription pourra compléter la paire. En N les paires peuvent constituées de deux joueurs de deux comités différents.

En cas de forfait d'un joueur avant le début d'un tableau de double ou mixte, le joueur restant devra prévenir de sa participation ou non au tableau concerné. Il pourra alors choisir un partenaire remplaçant parmi les joueurs inscrits sur la liste d'attente dans le tableau concerné.

Après publication des tableaux, le joueur doit alors envoyer, dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Badminton Centre- Val de Loire.

## **7.6. Horaires (à titre indicatif)**

- L'accueil des joueurs se fait à partir de 8h30 le samedi.
- Début de la compétition à 9h le samedi.
- Fin des matchs recommandée à 20h30 le samedi.
- Les finales auront lieu le dimanche sauf si possible de les disputer le samedi.
- Fin de la compétition recommandée à 18h00 le dimanche.

## **7.7. Officiels Techniques**

Le Juge-Arbitre, ainsi que ses adjoints, sont désignés par la Commission de Ligue des Officiels Techniques (CLOT).

Le Comité d'Organisation invitera les arbitres (de préférence sur le département accueillant la compétition) et la ligue prendra en charge les indemnités des Officiels Techniques (Juges-Arbitres et Arbitres).

## **7.8. Convocations**

Les convocations seront publiées et envoyées dans la semaine précédant la compétition.

## **Article 8. Pendant la compétition (règlement particulier)**

### **8.1. Pointage**

Tout participant doit venir à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation, et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit prévenir le Comité d'Organisation sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

### **8.2. Absence pendant la compétition**

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son prochain match. Il devra aussi signaler son retour.

### **8.3. Tenue**

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sera demandée et exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

### **8.4. Volant officiel**

Le volant officiel est en vente dans la salle et celui-ci est à utiliser en cas de désaccord entre les joueurs.

Ces volants seront à la charge des joueurs à parité.

### **8.5. Échéancier**

Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Dans le cas où les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre ou son adjoint pour trancher les litiges et celui-ci désignera si possible.

### **8.6. Accès aux terrains**

À l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 min de préparation pour débiter le match (test de volants inclus). Tout joueur non présent sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge-arbitre.

Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (uniquement aux pauses réglementaires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.

### **8.7. Médical**

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

### **8.8. Droit à l'image**

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

### **8.9. Buvette**

Pour chaque compétition une buvette avec prix modérés, est tenue par le Comité d'Organisation

## **Article 9. Application du présent règlement**

### **9.1. Acceptation**

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident, à l'intérieur et aux abords des gymnases.

Toute participation à la compétition requiert la lecture et implique l'acceptation du présent règlement, lequel sera consultable et affiché dans la salle et devra respecter le règlement intérieur propre à la salle.

## **9.2. Application**

La Ligue Badminton Centre-Val de Loire et le Comité d'Organisation chargés de l'application conforme du présent règlement.

L'axe JOUER, secteur en charge des compétitions, supervise les opérations et, le cas échéant, donne l'interprétation à donner à certains aspects du présent règlement et/ou au cahier des charges du Championnat Régional par Séries pour la saison en cours.

Toute question excédant les limites de la délégation qui est attribuée au secteur mentionné est transmise à l'instance dirigeante de la Ligue pour décision.